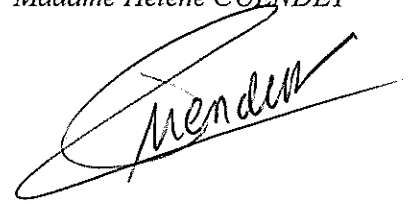


2LTP
Société par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : L'Indépendance
47400 FAUILLET
512 847 369 RCS AGEN



**DECISION COLLECTIVE RESULTANT DU CONSENTEMENT
DE TOUS LES ASSOCIES EXPRIME DANS UN ACTE
ARTICLE 21 DES STATUTS**

Les soussignés :

- Madame Hélène CUENDET

Née à MARMANDE (47), le 4 juin 1962
Demeurant à TONNEINS (47400), Lieudit Trichot
De nationalité française.

- Monsieur Michel CUENDET

Né à AGEN (47), le 13 mai 1962
Demeurant à TONNEINS (47400), Lieudit Trichot
De nationalité française.

Seuls associés de la société dénommée **2LTP**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 150 000 Euros, ayant son siège social à FAUILLET (47400), L'Indépendance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN, sous le numéro 512 847 369,

Après avoir rappelé :

- que sur décision de la Mairie de FAUILLET, le nom de voirie et la numérotation du lieu de fixation du siège social de la Société ont été modifiés ;
- que conformément aux stipulations de l'article 21 des statuts, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés, exprimé dans un acte,

Décident à l'unanimité :

1/ De prendre acte de la décision de la mairie de FAUILLET de modifier le nom de voirie et la numérotation du lieu de fixation du siège social de la Société et qu'en conséquence la nouvelle adresse du siège social est désormais la suivante : 1052 Route de Bordeaux – 47400 FAUILLET.



En conséquence, les associés décident de modifier corrélativement l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège de la société est fixé à FAUILLET (47400) 1052 Route de Bordeaux. »

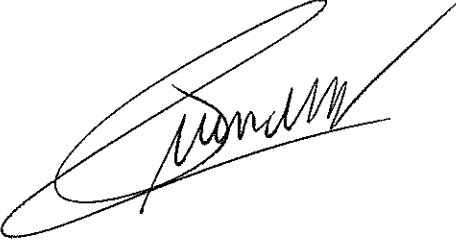
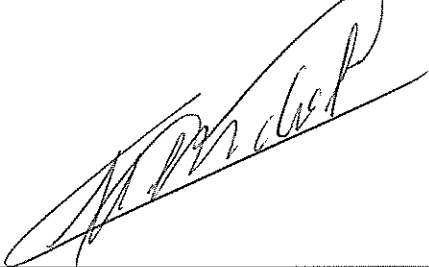
2/ De donner tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date de ce jour, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis à la Président qui le reconnaît.

Fait à FAUILLET

Le 1^{er} octobre 2025

En trois (3) exemplaires

<p>Madame Hélène CUENDET</p> 	<p>Monsieur Michel CUENDET</p> 
---	--